

Maître d'Ouvrage
DIR. MAÎTRISE DOUVRAGE

25, rue de la Nuée Bleue
F-67000 Strasbourg
Tél. +33 (0)3 88 21 74 74
Fax. +33 (0)3 88 39 35 53

Maître d'Œuvre
Gpt. Rey - de Crecy
atelier d'architecture / OTE / C2Bi
Digitale Paysage / Otelio
57, route de l'Hôpital
F-67100 Strasbourg
Tél. +33 (0)3 88 45 89 50

**MARCHES PUBLICS DE FOURNITURES
COURANTES ET SERVICES**

CONSTRUCTION DU NOUVEAU SIEGE



LOT N°18

NETTOYAGE DE MISE EN SERVICE

Date et heure limites de réception des offres :
Lundi 15 octobre 2018 à 12h00

REGLEMENT DE LA CONSULTATION



REGLEMENT DE LA CONSULTATION

SOMMAIRE

	Pages
<u>ARTICLE PREMIER : OBJET ET ETENDUE DE LA CONSULTATION</u>	<u>3</u>
1.1 - OBJET DE LA CONSULTATION	3
1.2 - ÉTENDUE DE LA CONSULTATION	3
1.3 - DECOMPOSITION DE LA CONSULTATION	3
1.4 - CONDITIONS DE PARTICIPATION DES CONCURRENTS	5
1.5 - NOMENCLATURE COMMUNAUTAIRE	5
<u>ARTICLE 2 : CONDITIONS DE LA CONSULTATION</u>	<u>5</u>
2.1 - DUREE DU MARCHÉ - DELAIS D'EXECUTION	5
2.2 - VARIANTES ET PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES OU ALTERNATIVES	5
2.3 - DELAI DE VALIDITE DES OFFRES	5
2.4 - MODE DE REGLEMENT DU MARCHÉ ET MODALITES DE FINANCEMENT	5
2.5 - CONDITIONS PARTICULIERES D'EXECUTION	5
2.6 - CONFIDENTIALITE ET MESURES DE SECURITE	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
<u>ARTICLE 3 : LES INTERVENANTS</u>	<u>ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.</u>
3.1 - MAITRISE D'ŒUVRE	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
3.2 - ORDONNANCEMENT, PILOTAGE ET COORDINATION DU CHANTIER	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
3.3 - CONTROLE TECHNIQUE	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
3.4 - SECURITE ET PROTECTION DE LA SANTE DES TRAVAILLEURS	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
<u>ARTICLE 4 : CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION</u>	<u>6</u>
<u>ARTICLE 5 : PRESENTATION DES OFFRES</u>	<u>6</u>
5.1 - DOCUMENTS A PRODUIRE	6
5.2 - VARIANTES	8
5.3 - USAGE DE MATERIAUX DE TYPE NOUVEAU	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
<u>ARTICLE 6 : SELECTION DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES</u>	<u>8</u>
<u>ARTICLE 7 : CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES PLIS</u>	<u>9</u>
7.1 – TRANSMISSION SOUS SUPPORT PAPIER	9
7.2 – TRANSMISSION ELECTRONIQUE	9
<u>ARTICLE 8 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES</u>	<u>10</u>
8.1 - DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS	10
8.2 - DOCUMENTS COMPLEMENTAIRES	11
8.3 - VOIES ET DELAIS DE RECOURS	11

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

ARTICLE PREMIER : OBJET ET ETENDUE DE LA CONSULTATION

1.1 - Objet de la consultation

La présente consultation concerne :

Construction du Nouveau Siège du Port autonome de Strasbourg

Construction du nouveau siège du Port autonome de Strasbourg.

Bâtiment R + 5 d'environ 2.800 m²

LOT N°18 : NETTOYAGE DE MISE EN SERVICE

Lieu(x) d'exécution : 2 Impasse Jean Millot à Strasbourg

1.2 - Étendue de la consultation

La présente procédure adaptée ouverte est soumise aux dispositions de l'article 27 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

1.3 - Décomposition de la consultation

Les prestations ne sont décomposées ni en tranches, ni en lots

Pour information, elles font partie d'une opération décomposée en 25 lots désignés ci-dessous :

Lot	Désignation
1	Désamiantage et Déconstruction d'un Immeuble R + 3 Les travaux concernent un Immeuble existant R + 3 d'environ 2 830 m ²
2	Gros Œuvre : Réalisation des fondations en puits busés et du gros-œuvre d'un bâtiment R+4, structure métallique au R+5
3	Forage Puits PAC : Réalisation de puits pour la PAC eau/eau du bâtiment. Profondeur 20m, débit 22m ³ /h
4	Charpente Métallique : Réalisation de poteaux, plancher collaborant et charpente métallique du local technique en R+5
5	Echafaudages : Mise à disposition d'échafaudages communs aux différents lots du chantier
6	Étanchéité : Réalisation de l'étanchéité et des toitures terrasses végétalisées du bâtiment
7	Menuiseries extérieures / Façades Alu : Fourniture et pose de l'ensemble des façades (bardage et menuiseries en aluminium laqué, vitrages) du bâtiment.
8	Occultations : Fourniture et pose des brise-soleil à lames orientables sur les façades extérieures et stores sur les façades intérieures
9	Charpente Bois - Murs Ossature Bois : Bardage bois du local technique et du local vélo, terrasses extérieures RdC et étages.

Lot	Désignation
10	Serrurerie / Métallerie : Portes extérieures, structure de l'escalier intérieur, garde-corps en verre des terrasses extérieures, signalétique des locaux techniques
11	Cloisons / Doublages / Faux plafonds : Cloisons, cloisons de distribution, plafonds acoustiques et habillage des gaines.
12	Menuiseries Intérieures : Portes intérieures dont portes DAS, châssis vitrés intérieurs, serrures électromécanique et mécaniques, signalétique des bureaux, façades de placards techniques, habillage bois et plancher technique
13	Agencement Intérieur : Réalisation de mobilier d'intérieur en bois selon dessin du maître d'œuvre (rangements, rayonnages, meubles de cuisine).
14	Mobilier : Fourniture d'armoires de classement mobiles. Fourniture du mobilier de bureau (plans de travail, fauteuils, caissons, tables et chaises de réunions, mobilier de réunion modulable, mobilier de salle de restauration).
15	Carrelage / Faïence : Chapes, revêtements de sols et muraux des locaux humides
16	Parquet : Fourniture et pose du parquet chêne dans tous les locaux non techniques, habillage bois des escaliers intérieurs
17	Peinture : Peinture sols (locaux techniques), murs, plafonds et boiseries (tous locaux)
18	Nettoyage de mise en service : Nettoyage avant mise en service du bâtiment, y compris vitrages extérieurs.
19	Electricité CFO-CFA / Bornes Véhicules Electriques : Alimentation et distribution du réseau courants forts, distribution du réseau courants faibles, contrôle d'accès, système anti-intrusion, éclairage intérieur et extérieur, fourniture et pose de bornes de recharge électrique pour véhicules.
20	Installations sanitaires : Alimentation AEP, évacuation des EU/EP, fourniture et pose des équipements sanitaires.
21	Chauffage / Ventilation / Climatisation : Production de chaleur, distribution du chauffage (panneaux rayonnants), rafraîchissement par géocooling sur PAC, traitement d'air et mise en place du système de gestion technique du bâtiment.
22	Ascenseur : Fourniture et pose d'un ascenseur 800kg - R + 4
23	Voirie Réseaux divers : Aménagements extérieurs : voirie, parking et signalisation horizontale et verticale, réseaux enterrés, fourniture et pose de portails motorisés, clôture et barrières électriques.
24	Aménagements extérieurs : Traitement paysager des abords du bâtiment, fourniture et pose de mobilier d'extérieur.

1.4 - Conditions de participation des concurrents

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations (et leur montant) dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants qui l'exécuteront à la place du titulaire.

En cas de groupement, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement conjoint avec mandataire solidaire. Si le groupement attributaire du marché est d'une forme différente, il pourra se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait du pouvoir adjudicateur tel qu'il est indiqué ci-dessus.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

- En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ;
- En qualité de membres de plusieurs groupements.

1.5 - Nomenclature communautaire

La ou les classifications principales et complémentaires conformes au vocabulaire commun des marchés européens (CPV), par lot sont :

Lot	Classification principale
18	Services de nettoyage de bâtiments. (909112008)

ARTICLE 2 : CONDITIONS DE LA CONSULTATION

2.1 - Durée du marché - Délais d'exécution

Les délais d'exécution des prestations sont laissés à l'initiative du candidat qui devra les préciser à l'acte d'engagement, sans toutefois dépasser les délais plafonds correspondants.

2.2 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

2.3 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à **120 jours** à compter de la date limite de réception des offres.

2.4 - Mode de règlement du marché et modalités de financement

Les prestations seront financées en totalité sur les fonds propres de l'établissement.

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché, seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

2.5 - Conditions particulières d'exécution

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère social et environnemental dont le détail est indiqué dans le C.C.A.P. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

Des travaux peuvent être réservés, en vertu des articles 13 et 14 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016, aux entreprises adaptées ou à des établissements et services d'aide par le travail mentionnés aux articles L. 5213-13 ; L. 5213-18 à 19 ; L. 5213-22 ; R. 5213-65 ; R. 5213-68 du Code du travail et L. 344-2 du Code de l'action sociale et des familles, ou à des structures équivalentes, lorsque la majorité des travailleurs concernés sont des personnes handicapées qui, en raison de la nature ou de la gravité de leurs déficiences, ne peuvent exercer une activité professionnelle dans des conditions normales.

La présente consultation est réservée à des établissements qui emploient des travailleurs défavorisés répondant à l'article 36.II de l'ordonnance N° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux Marchés publics.

ARTICLE 3 : CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation contient les pièces suivantes :

- Le Règlement de la Consultation (R.C.) – Commun à l'ensemble des Lots ;
- L'Acte d'Engagement (A.E.) et ses annexes éventuelles - propre à chaque lot technique;;
- Le Calendrier Prévisionnel d'Exécution ;
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.) – Commun à l'ensemble des Lots ;
- Le Cahier des Clauses Techniques Communes (C.C.T.C.) – Commun à l'ensemble des Lots ;
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.) et ses documents annexés éventuels - propre à chaque lot technique;;
- Le Plan Général de Coordination sécurité (P.G.C.) – Commun à l'ensemble des Lots ;
- Le projet de règlement du Collège Interentreprises de Sécurité, de santé et des Conditions de Travail (C.I.S.S.C.T.) ;
- La Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (D.P.G.F.) - propre à chaque lot technique;

Le dossier de consultation des entreprises sera remis gratuitement à chaque candidat.

Mais il est également disponible gratuitement à l'adresse électronique suivante : <http://pas.marcoweb.fr>.

Aucune demande d'envoi du dossier sur support physique électronique n'est autorisée.

ARTICLE 4 : PRESENTATION DES OFFRES

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des concurrents sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté ; cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

4.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet composé de deux sous-dossiers comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui :

Sous-dossier n°1 relatif aux « Pièces de la candidature » :

Les candidats doivent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) ou le Document Unique de Marché Européen (DUME) pour présenter leur candidature. Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr.

Ils contiendront les éléments indiqués ci-dessous:

Les renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise tels que prévus à l'article 48 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 :

- Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas des interdictions de soumissionner, et notamment qu'il est en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés ;

Les renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise tels que prévus à l'article 44 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016:

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et, le cas échéant, le chiffre d'affaires concernant les travaux objet du contrat, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles;

Les renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise tels que prévus à l'article 44 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016:

- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ;
- Liste des travaux exécutés au cours des trois dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants. Ces attestations indiquent le montant, l'époque et le lieu d'exécution des travaux et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin. Elles doivent être facilement vérifiables (coordonnées exactes - nom et n° de téléphone du signataire) ;
- Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de contrats de même nature ;

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Sous-dossier n°2 relatif aux « Pièces de l'offre » :

Un projet de marché comprenant :

- L'Acte d'Engagement (A.E.) et ses annexes **du Lot n°18** : à compléter par les représentants qualifiés des entreprises ayant vocation à être titulaires du contrat ;
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.) : cahier ci-joint à accepter sans aucune modification ;
- Le Cahier des Clauses Techniques Communes (C.C.T.C.) : cahier ci-joint à accepter sans aucune modification daté et signé ;
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.) **du LOT n°18** et ses documents annexés, cahier ci-joint à accepter sans aucune modification ;
- Le calendrier prévisionnel des travaux, ci-joint, à accepter sans aucune modification.
- Un Mémoire Technique Détaillé (M.T.D.) **du LOT n°18** justifiant des dispositions que chaque candidat se propose d'adopter pour l'exécution des prestations le concernant. Ce document, à rédiger par le candidat comprendra toutes justifications et observations de l'entreprise et notamment les éléments suivants :
 - Les moyens humains et matériels mis en œuvre pour le projet objet du lot concerné ;
 - L'organisation du chantier et le suivi qualité des prestations (PAQ) ;
 - Les fiches des produits de nettoyage proposés dans le respect du cahier des charges propre à l'exécution du lot ainsi que les matériels et techniques appliqués pour leur mis en œuvre ;
 - Une proposition de délai d'intervention, ne pouvant excéder le délai maximum indiqué dans l'Acte d'Engagement ;

- La méthodologie proposée pour la bonne exécution des prestations dans le respect des règles de l'art.
- Les dispositions prises par l'entreprise pour le traitement des déchets produits ou résiduels, notamment lorsqu'ils sont soumis à réglementation.

Nota important : Les dispositions du M.T.D seront rendues contractuelles lors de la notification.

- La Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (D.P.G.F.) **du LOT n°18.**

Le dossier sera transmis au moyen d'un pli contenant les **Pièces de la candidature** et les **Pièces de l'offre**.

Les candidats devront joindre à leur offre une copie numérique de l'ensemble des documents qui la composent. Cette copie sera fournie sur support informatique de type CD-Rom ou clé USB.

NOTA : *L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer au bénéfice de l'avance prévue au cahier des clauses administratives particulières, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.*

5.2 -Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

ARTICLE 5 : SELECTION DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES

La sélection des candidatures et le jugement des offres seront effectués dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique.

Les critères intervenant pour la sélection des candidatures sont:

- **Garanties et capacités techniques et financières**
- **Capacités professionnelles**

Les critères intervenant pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante

Critères	Pondération	Modalité d'appréciation des critères
1-Prix des prestations	60%	<i>Fonction des éléments fournis par les candidats dans l'Acte d'Engagement et dans la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire</i>
2-Valeur technique	40%	<i>Fonction des éléments que le candidat aura indiqués dans son M.T.D. notamment en ce qui concerne les qualifications des membres de l'équipe, l'organisation du chantier, le délai d'intervention et le respect du calendrier général, le savoir-faire et fiches produits</i>

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de procéder à une phase de négociation avec les 3 candidats auteurs des offres classées aux trois premières places à l'issue de l'analyse conformément aux critères ci-dessus.

Cette négociation portera principalement sur les délais d'intervention et les produits de nettoyage envisagés.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre incomplète, méconnaissant la législation en vigueur ou excédant les crédits budgétaires alloués au contrat pourra être régularisée pendant la négociation, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. Après négociation, toute offre demeurant irrégulière pourra être régularisée dans un délai approprié, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le contrat sur la base des offres initiales, sans négociation.

Le ou les candidats retenus produisent les certificats et attestations de l'article 51 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 6 jours.

ARTICLE 6 : CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES PLIS

6.1 – Transmission sous support papier

Les candidats transmettent leur offre sous pli cacheté portant les mentions :

<p><u>Offre pour :</u></p> <p style="text-align: center;">CONSTRUCTION DU NOUVEAU SIEGE DU P.A.S. NETTOYAGE DE MISE EN SERVICE</p> <p>NE PAS OUVRIR</p>
--

Ce pli doit contenir dans une seule enveloppe, les pièces définies dans le présent document et devra être remis contre récépissé ou, s'il est envoyé par la poste par pli recommandé avec avis de réception postal, parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document et ce, à l'adresse suivante :

Port autonome de Strasbourg
Direction Ressources et Organisation
Pôle Achats / Marchés
25, rue de la Nuée Bleue
CS 80407
67002 Strasbourg Cedex

Le pli qui serait remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites précitées ainsi que remis sous enveloppe non cachetée, ne sera pas retenu.

Le pli précité doit contenir respectivement dans une seule enveloppe, les **Pièces de la candidature** et les **Pièces de l'offre** dont le contenu est défini au présent règlement de la consultation.

6.2 – Transmission électronique

Le pouvoir adjudicateur préconise la transmission des documents par voie papier mais accepte les plis adressés par voie électronique à l'adresse suivante : <http://pas.marcoweb.fr>. Le choix du mode de transmission est irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à tous les documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Par contre, la transmission des documents sur un support physique électronique (CD-ROM, clé USB...) n'est pas autorisée.

Les conditions de présentation des plis électroniques sont similaires à celles exigées pour les réponses sur support papier (fichiers distincts dont l'un comporte les pièces de la candidature et l'autre, les pièces de l'offre, dans le cas d'une seule enveloppe). Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique.

Le fuseau horaire de référence sera celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique ou sur support papier. Cette copie est transmise sous pli scellé et comporte obligatoirement la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée.

Les formats électroniques dans lesquels les documents peuvent être transmis sont les suivants : Fichiers de type « .doc / .docx » ou « .xls / .xlsx » et « .pdf ».

Chaque pièce pour laquelle une signature est exigée doit faire l'objet d'une signature électronique individuelle et conforme au format XAdES, CAdES ou PAdES. La seule signature électronique du pli n'emporte pas valeur d'engagement du candidat.

Le niveau de sécurité requis pour le certificat de signature électronique est le Niveau (**) du RGS. Les certificats RGS (Référentiel Général de Sécurité) sont référencés dans une liste de confiance française (<http://www.lsti-certification.fr>) ou dans une liste de confiance d'un autre Etat-membre de l'Union européenne.

Toutefois, le candidat est libre d'utiliser le certificat de son choix si celui-ci est conforme aux obligations minimales résultant du RGS. Dans ce cas, il doit transmettre tous les éléments nécessaires à la vérification de cette conformité.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge de chaque candidat.

Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé. Dans ces conditions, il est conseillé aux candidats de soumettre leurs documents à un anti-virus avant envoi.

Les documents transmis par voie électronique seront re-matérialisés après l'ouverture des plis. Les candidats sont informés que l'attribution du marché pourra donner lieu à la signature manuscrite du marché papier.

ARTICLE 7 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

7.1 - Demande de renseignements

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir une demande écrite à :

Renseignement(s) administratif(s) :

Port autonome de Strasbourg
Direction Ressources et Organisation
Pôle Achats / Marchés
25, rue de la Nuée Bleue
CS 80407
67002 Strasbourg Cedex
M. Didier CHABOD
Tél. : 03.88.21.78.21.
Courriel : pam@strasbourg.port.fr

Renseignement(s) technique(s)

Maitre d'ouvrage :

Port autonome de Strasbourg
Direction Maîtrise d'Ouvrage
25, rue de la Nuée Bleue
CS 80407
67002 Strasbourg Cedex
M. Philippe THENOZ
Tél. : 03.88.21.74.74.
Courriel : p.thenoz@strasbourg.port.fr

Maître d'Œuvre :

REY – de CRECY atelier d'architecture
57, route de l'Hôpital
67100 STRASBOURG
M. Raphaël NGO
Tél. : 03.88 45 89 30
Courriel : r.ngo@rca-a.com

Les candidats pourront également transmettre leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <http://pas.marcoweb.fr>

Une réponse sera alors adressée à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

7.2 - Documents complémentaires

Sans objet.

7.3 - Visites sur sites et/ou consultations sur place

Sans objet.

7.4 - Voies et délais de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal administratif de Strasbourg

31, avenue de la Paix - 67000 Strasbourg

Téléphone : 03 88 21 23 23 - Fax : 03 88 36 44 66

E-mail : greffe.ta-strasbourg@juradm.fr

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :

Grefe du tribunal administratif de Strasbourg

31, avenue de la Paix - 67000 Strasbourg

Téléphone : 03 88 21 23 23 - Fax : 03 88 36 44 66

E-mail : greffe.ta-strasbourg@juradm.fr